



Contexte familial difficile chez le père

Par **BMWette**, le **23/11/2016** à **07:51**

Bonjour, je me permets de vous demander conseil aujourd'hui au sujet de mon fils de 15 ans. Je suis séparée du père depuis sa naissance, un jugement a été rendu en 2006 et depuis 10 ans, je perçois une pension alimentaire de 200 euros et mon fils va 1 WE sur 2 chez son père. Or, tout récemment le père a demandé une baisse de pension alimentaire et je passe au tribunal fin février. Je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle malgré mes faibles moyens et je vais me débrouiller toute seule pour me défendre. L'aspect financier est une chose que je suis en mesure de défendre seule. Néanmoins, je souhaiterais profiter de cette audition devant le JAF pour supprimer le droit de visite les WE pour le motif suivant: Mon fils vient d'arriver en seconde, c'est un bon élève qui a obtenu une mention à son brevet et donc une bourse au mérite. Il est sérieux et assidu et malheureusement il ne peut absolument pas travailler quand il va chez son père. Trop de bruit, trop de cris, des insultes qui fusent à tout va, des tâches ménagères à faire, les enfants de la concubine de son père à s'occuper, pas de bureau ni de pièce au calme pour travailler. J'ai appris par ailleurs qu'ils vont être expulsés de leur logement pour avoir tenu un élevage de chiens sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au propriétaire. Mon fils rentre tard le dimanche soir, ne se couche pas avant 1h du matin pour boucler ses devoirs et voit ses notes chuter progressivement. J'aimerais savoir comment procéder pour demander que ces WE soient supprimés dans l'intérêt de mon fils. Lui faire écrire une lettre? Auquel cas, le père en sera immanquablement informé et comme il peut être assez violent, je crains sa réaction. Mon fils peut-il être entendu par le JAF? Dois-je me contenter de montrer des bulletins scolaires et expliquer que le contexte familial est peu propice à des études? Je vous remercie par avance de m'aiguiller sur le sujet, en sachant que je n'ai absolument pas les moyens de prendre un avocat. Cordialement, GB

Par **cocotte1003**, le **23/11/2016 à 08:07**

Bonjour, le mieux s'est de prendre un avocat, gratuit pour les mineurs, pour que votre fils explique les raisons de ses problèmes. Vous pouvez demander au juge un droit de visite libre donc à l'appréciation de votre fils. Attention à ne pas vouloir absolument supprimer les visites, les juges tiennent aux relations parent enfant, voyez au moins à compenser avec plus de droit pour les vacances, cordialement

Par **BMWette**, le **23/11/2016 à 08:21**

Merci infiniment de vos réponses si promptes!rnJe vais donc me mettre en quête d'un avocat pour mon fils qui souhaiterait en effet pouvoir choisir lui-même les moments où il va chez son père en fonction de son emploi du temps.rnEn ce qui concerne l'expulsion, je sais bien que ça ne me concerne pas mais cela concerne directement mon fils. J'en parlerai donc à l'avocat que je vais consulter pour mon fils.rnJe prends bonne note de vos conseils et je vous remercie encore beaucoup.rnCordialement,rnGB